

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste :
Un an : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGRE et BULLIER, Place de la Bourse, 38 ; A. EWIG, rue Favart, 14 ; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclamations... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR.

12 Février 1881.

Bulletin politique.

Nous avons dit, et nous ne cesserons de le répéter, que si des encouragements secrets n'avaient pas été donnés et n'étaient pas encore donnés à l'heure présente à la Grèce, ce petit Etat resterait tranquille.

Aussi nos soupçons sont-ils encore éveillés par les dernières nouvelles qui arrivent d'Athènes. Le gouvernement grec vient d'ordonner la mobilisation de toute la garde nationale : c'est donc la population valide tout entière qui est appelée sous les drapeaux.

Cela n'a rien de rassurant pour le maintien de la paix, et nous ne pouvons nous défendre de rapprocher ces nouvelles des pronostics de M. Barthélemy Saint-Hilaire annonçant la guerre greco-turque pour le premier printemps.

On nous dit que l'Europe négocie à Constantinople et à Athènes pour un arrangement ; mais dans quel sens ? avec quel espoir de réussite ? avec quels moyens de conciliation ? Voilà ce qui nous échappe. Puis nous craignons toujours que quelque puissance ne soit intéressée au contraire à brouiller les cartes et à susciter un conflit.

M. Goschen, ambassadeur extraordinaire de la Grande-Bretagne à Constantinople, vient de faire un voyage à Berlin et à Vienne. Le choix de l'homme indique assez qu'il s'agissait de traiter des affaires orientales en litige. Seulement, qu'a fait M. Goschen ? C'est ce que nous ne pouvons pénétrer, d'autant que les informations sont contradictoires.

Ainsi, le Daily Telegraph dit que M. Goschen n'a eu d'autre but que de démontrer au prince de Bismark que la politique de son gouvernement était absolument opposée à celle du gouvernement allemand dans la question des frontières grecques.

Le Temps, au contraire, publie une dépêche de son correspondant particulier à Berlin, disant que l'Angleterre se rallie à la politique de l'Autriche et de l'Allemagne, et qu'il faut espérer la paix à cause de cette entente.

Voici cette dépêche, datée de Vienne, 9 février :

« M. Goschen est parti hier pour Constantinople par Trieste, après avoir eu avec le baron de Haymerlé une conférence qui a duré plusieurs heures et à laquelle assistait sir G. H. Elliot, ambassadeur d'Angleterre à Vienne.

« On ne sait rien de positif sur sa mission. Mais les journaux de Vienne, sans excepter les journaux officieux, suivent l'exemple de la presse berlinoise et attachent une grande importance politique à cette mission. On y voit, de la part de l'Angleterre, une tendance à se rallier à la politique suivie par l'Autriche et l'Allemagne. Cette politique étant essentiellement pacifique, le séjour de M. Goschen à Berlin et à Vienne ne peut être interprété que comme un symptôme rassurant pour la paix européenne.

« Les journaux constatent, à cette occasion, l'entente parfaite entre la France, l'Allemagne et l'Autriche. »

Voilà deux informations absolument contradictoires, entre lesquelles il est difficile de se décider.

Mais si nous ignorons les propositions faites à Berlin et à Vienne par M. Goschen, et encore plus les résultats de ses conférences avec M. de Bismark et le baron Haymerlé, — nous connaissons les tendances de l'Allemagne à soutenir la Turquie. Le vieil empereur Guillaume a écrit lui-même au sultan ; et depuis longtemps, depuis que nous avons étourdiment épousé la cause des Grecs, le grand-chancelier a vu dans un appui donné à la Porte le moyen de faire échec tout à la fois à la Russie et à la France.

A supposer que l'Angleterre soit opposée à la politique allemande, comme le veut le Daily Telegraph, il est évident qu'elle ne fera

rien pour nous, et que M. Gladstone, le jour où nous serons compromis, nous abandonnera comme en 1870.

C'est donc avec des craintes sérieuses que nous entrevoyons l'échec des tentatives de paix et les ardeurs belliqueuses de la Grèce, parce qu'il est facile de prévoir notre isolement dans les complications futures.

L'interpellation de M. Antonin Proust et de M. Etienne Lamé n'a amené qu'un vote de confiance qui ne résout rien, mais n'a jeté aucune lumière sur notre situation en Europe.

L'opinion, quoi qu'en ait dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, voit toujours notre gouvernement engagé vis-à-vis de la Grèce ; qui sait si l'Europe ne pense pas de même, et si bientôt nous n'aurons pas à nous repentir ou à nous sentir humiliés de notre imprudente conduite ?

Chronique générale.

Le divorce ! pourquoi faire ? l'adultère nous suffit, disent les républicains. C'est ce que M. Cazot expliquait l'autre jour à la tribune quand il disait :

« L'homme n'a aucun intérêt à la séparation de corps. »

« Pourquoi ? »

« Parce qu'il trouve, même dans le mariage, une liberté de fait... (Rires et exclamations diverses. — Applaudissements ironiques aux bancs de la commission et sur divers bancs.) »

« M. Ballue. — C'est la condamnation de votre thèse. »

« M. le garde des sceaux. — Je dis que, sous le régime actuel, l'homme n'a aucun intérêt à demander la séparation de corps, parce que la liberté de fait dont il jouit, malgré le mariage, le rend sans intérêt dans cette demande. »

Et un partisan du divorce, le National, ose dire que M. Cazot « n'a présenté que des raisons décentes ! »

Jamais jusqu'ici il ne s'était trouvé sous un gouvernement régulier un ministre assez audacieux pour se prévaloir de l'adultère. Dans quel monde étrange vivent donc nos hommes d'Etat ? Un député de la gauche, M. Guillot, en a été scandalisé et il a dit au ministre : « C'est la liberté de l'adultère que vous défendez là. » Certainement, ce n'est point pour des raisons morales qu'un ministre républicain repousse le divorce. Est-ce que M. Ferry ne fait pas enseigner dans nos écoles la morale indépendante ?

Quel est le propre de l'indépendance ? c'est justement de ne dépendre de personne, ni de rien. L'homme vraiment libre ne peut enchaîner sa liberté par aucun contrat, un vœu perpétuel est la négation de la liberté. Si un citoyen commet la faiblesse de se lier par un engagement quelconque, il a toujours le droit de se délier. C'est logique, puisqu'il ne reconnaît aucun pouvoir supérieur à sa volonté.

Les journaux officieux nous donnent les renseignements suivants sur la question électorale :

Avant-hier, M. Gambetta a fait de nouvelles déclarations au sujet des avantages du scrutin de liste et du renouvellement partiel combinés. Il a insisté sur la nécessité d'adopter le scrutin de liste qui seul peut, selon lui, donner une majorité homogène et évincer en même temps la plus grande partie de la minorité conservatrice.

Comme on faisait observer que le scrutin de liste aurait pour adversaires tous les députés républicains dont ce mode de scrutin supprimerait les sièges, M. Gambetta annonça que des amendements à la proposition Bardoux seraient déposés au cours de la discussion tendant à augmenter le nombre des députés en prenant une base de population moins élevée.

Enfin, interrogé sur l'époque probable des élections, M. Gambetta répondit qu'il ne croyait pas possible qu'elles eussent lieu avant la fin de septembre ou le commencement d'octobre, les Chambres ne pouvant

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

— Vous n'êtes pas indiscrete, Madame, répondit l'infirmière. Vous êtes la très-bien venue à cette heure-ci comme à tout autre. Seulement, je regrette de ne pas vous faire un meilleur accueil. Si j'ai bien entendu, c'est à M^{me} Geoffroy que j'ai l'honneur de parler ?

— Une de vos voisines, Madame, répondit M^{me} de Valbret. Je demeure rue de Sèvres, tout près d'ici.

— Je m'en félicite, dit l'infirmière en s'inclinant légèrement.

— Madame, reprit la marquise, vous voyez en moi une obligée de M. Le Mahouët, venue pour lui offrir ses vifs remerciements, et s'acquitter près de lui d'une restitution...

A ce dernier mot, la vieille dame regarda la marquise avec une profonde surprise ; puis, tout à coup, une sorte d'angoisse passa sur son visage.

— Madame, répondit-elle, vous faites erreur, personne ne nous doit rien.

— Je vous demande pardon.

— N'insistez pas... avec moi du moins, reprit-elle d'une voix sévère. Je sais que ma famille n'a aucun débiteur. Si vous avez traité avec mon fils d'une affaire que j'ignore, veuillez prendre patience, vous vous en expliquerez avec lui.

— Je ne peux attendre son retour.

— Parlons d'autre choses alors, si l'un vous plaît.

En disant ces mots, l'infirmière posa une main sur le bras du fauteuil, et la marquise crut voir que cette main tremblait. Une immense pitié passa dans son cœur. Il lui avait suffi de quelques mots échangés avec la vieille dame et même du geste par lequel celle-ci l'avait saluée, pour lui faire parfaitement comprendre que ses pauvres vêtements dissimuleraient bien sa fortune, mais ne cacheraient ni son rang ni son éducation aux yeux d'une femme habituée elle-même à des manières exquises. Pour ceux qui la connaissent d'enfance, on ne déguise pas la distinction. Sentant que, sous ce rapport, elle était devinée, la marquise discernait facilement, dans l'émotion née à ce mot : « une restitution », l'inquiétude d'une fierté soupçonneuse se demandant ce qu'apportait cette femme inconnue en s'abritant sous le prétexte d'une obligation. Elle se hâta de dire :

— Souffrez du moins, Madame, que je vous apprenne quel objet je veux rendre à M. Le Mahouët. C'est un agenda contenant des cartes et des notes.

Il l'a oublié ce matin dans un omnibus où je me trouvais moi-même.

Un changement total se produisit sur le visage de l'aïeule.

— Ah ! Madame, s'écria-t-elle, vous avez pris la peine de rapporter vous-même ce portefeuille ! et si promptement ! Combien je vous suis reconnaissante !

Elle prit la main de M^{me} de Valbret et la pressa longuement dans les siennes. Ce serrement de main disait :

« Pardonnez-moi. »

Et le sourire attendri de la marquise répondait :

« Noble misère, sois sans crainte. »

— Je n'aurais pas osé solliciter l'honneur de vous voir, reprit M^{me} de Valbret, si j'avais dû me borner à remettre ce carnet, mais je tenais à exprimer ma reconnaissance à M. Le Mahouët, et, forcée d'y renoncer, je n'ai pu résister au désir de vous féliciter d'avoir un fils si bon, si respectueux pour la vieillesse, si...

— Ah ! vous êtes mère ! dit l'infirmière dont les yeux rayonnaient.

La marquise leva les siens vers le ciel.

— Oui, répondit-elle.

— Étienne a donc été assez heureux pour vous rendre service, Madame ? demanda l'infirmière.

La marquise lui raconta quelle aide charitable M. Le Mahouët lui avait donné le matin même.

— Il n'a fait que son devoir, répétait la vieille dame de plus en plus joyeuse. Je serais bien humiliée si je le supposais capable d'agir autrement.

— Il serait à souhaiter que tous lui ressemblassent, dit la marquise. Mais, il faut l'avouer, la jeunesse actuelle dégénère souvent de ses chevaleresques aïeux.

— Mauvais signe ! dit la vieille dame en secouant la tête. Dans ma longue vie, j'ai vu plusieurs fois la société en péril. J'ai remarqué que, toujours, un certain abaissement dans les manières et dans le langage précédait ou suivait ces funestes moments. A mon avis, le sans-gêne ne peut venir d'une bonne source....

— Ah ! Madame, reprit-elle, que la visite dont vous voulez bien m'honorer m'est donc agréable ! Je vous assure que, depuis longtemps, je n'avais pas goûté un si grand plaisir. Hélas ! je dois renoncer à l'avantage de me présenter chez vous à mon tour, mais puisque, dites-vous, une courte distance nous sépare, laissez-moi espérer que, de temps en temps, vous me donnerez une petite marque de souvenir.

— N'en doutez pas, dit M^{me} de Valbret. Je reviendrai souvent, si vous me le permettez.

Un coup léger, frappé à la porte, les interrompit.

— Entrez, dit la vieille dame.

La servante bretonne s'avança et murmura :

— Est-ce que Madame ne veut pas prendre son

se séparer qu'au commencement d'août à cause du vote du budget.

La police allemande a prévenu le gouvernement anglais que les socialistes d'Allemagne sont en constantes communications avec les fenians et que des précautions extraordinaires seront prises pour protéger le prince de Galles pendant son séjour à Berlin.

Le Français assure que le bruit de négociations engagées avec le Saint-Siège au sujet des congrégations religieuses de femmes n'est pas considéré comme sérieux.

La semaine dernière, dans une soirée intime à l'Élysée, M. Grévy aurait déclaré à l'un de ses compatriotes, sénateur du Jura, que si le résultat des prochaines élections générales amenait une Chambre « par trop avancée », il n'hésiterait pas à se retirer en demandant aux deux Chambres de lui désigner un successeur.

Des démarches ont été faites auprès du groupe de députés intransigeants pour obtenir que M. Saint-Martin ne dépose pas sa proposition relative au mariage des prêtres. On a fait, du reste, savoir à M. Saint-Martin, qui avait l'idée de demander l'urgence, que le gouvernement, à tout prix, s'y opposera.

Des plaintes arrivent de différents côtés au ministère de la justice sur les attaques dont seraient victimes en ce moment d'honorables ecclésiastiques.

Sur chaque plainte, des enquêtes sont bien ordonnées, mais généralement l'affaire en reste là. — Faut-il demander pourquoi ?

Le recrutement des gardiens de la paix paraît en ce moment de plus en plus difficile à la préfecture de police.

M. Andrieux se montrerait assez disposé à un licenciement partiel de tous les hommes qui n'offrent pas les garanties suffisantes pour remplir convenablement l'emploi, et si le ministre de l'intérieur approuve le projet qui lui est présenté à ce sujet, d'importantes modifications vont avoir lieu très-prochainement dans le personnel des gardiens de la paix admis depuis trois ou quatre ans seulement.

On ne prendrait plus désormais, comme autrefois, que d'anciens militaires dont les états de service répondraient à ce que l'on attend d'eux.

M. Constans, qui traduit toujours fidèlement dans ses moindres actes ministériels les intentions et la pensée de M. Gambetta, va se faire l'interprète de la politique du Palais-Bourbon pour enlever aux évêques leur

trop grande influence sur le bas clergé, en essayant de conquérir ce dernier à la République. Un projet est en ce moment en élaboration au ministère des cultes pour demander aux Chambres, avant la fin de la législature actuelle, d'assurer dans l'avenir, par le vote d'une loi, une pension de retraite aux curés et aux desservants après 30 ans d'exercice, comme à tous les fonctionnaires de l'Etat.

Ce projet est préparé dès maintenant sur l'initiative du ministre des cultes qui compte le présenter, au nom du gouvernement, à la Chambre des députés, d'ici la fin du mois courant. Le conseil des ministres a déjà été saisi de la question et l'a approuvé à l'unanimité.

La commission pour le recrutement de l'armée, composée, comme on sait, en majeure partie de législateurs hostiles aux intérêts « cléricaux », a examiné l'article 30 du projet de loi présenté par le général Farre, article qui contient les dispositions relatives aux ecclésiastiques.

La commission, après une courte discussion, a rejeté :

1° La proposition du baron Reille, qui réclamait le *statu quo* ;

2° La proposition de M. Labuze, qui voulait soumettre les séminaristes au droit commun ;

3° La partie du projet du général Farre qui tendait à verser les futurs séminaristes dans les infirmeries.

Ensuite, la commission a décidé, conformément au projet du ministre de la guerre, que les séminaristes ne seraient astreints qu'à une seule année de service effectif.

L'Univers a reçu la note suivante :

« Le général Farre vient de publier, avec une circulaire aux préfets, le programme des examens de Saint-Cyr. Désormais le futur saint-cyrien sera interrogé sur l'établissement où il a fait ses études ; c'est dans le programme et strictement obligatoire. Le général Farre, paraît-il, est tout fier de cette savante stratégie, qui, dans son idée, doit évincer les élèves des écoles libres. Cette mesure aura-t-elle tout le succès attendu ? Nous espérons que non, car nous comptons encore sur l'impartialité des examinateurs. »

On lit dans le Français :

« Un accident est arrivé lundi au général de Galliffet. En descendant l'escalier de l'Opéra pour aller saluer dans sa loge de rez-de-chaussée M^{me} la princesse d'Arenberg, le général a glissé et est tombé depuis le premier étage jusqu'au bas des marches. On a dû le relever. Dans le premier moment, les assistants, effrayés de cette terrible chute, lui croyaient les reins brisés. Heureusement le général s'est relevé avec sa désinvolture accoutumée ; il a rassuré ses amis et en sera quitte pour quelques contusions. »

MORT DE L'AMIRAL DUPRÉ.

La marine vient d'être cruellement frappée.

M. Dupré, vice-amiral en retraite, grand-officier de la Légion-d'Honneur, est mort mardi 8 février, en son domicile, rue de Ponthieu.

Tous ceux qui ont connu l'amiral regretteront l'homme de bien qui succombe à une courte maladie.

Le vice-amiral Dupré (Marie-Jules) était né à Strasbourg en 1813 ; il passa successivement par tous les grades de la hiérarchie militaire.

Capitaine de frégate en 1854, il eut le commandement de la *Tonnante*, premier navire cuirassé, et prit part aux expéditions de Chine et de Cochinchine.

Il commanda la division navale en Afrique, en 1864, et fut nommé gouverneur de la Réunion en 1864.

Pendant la guerre de 1870-1871, il tint bloqués un grand nombre de navires allemands dans les ports de la Chine et du Japon.

Il fut un instant question de lui, l'année dernière, pour le poste de ministre de la marine. C'est sur l'amiral Cloué que tomba finalement le choix du gouvernement.

Etranger.

ESPAGNE. — Il vient de se passer en Espagne un fait curieux. Par-delà les monts, le régime parlementaire s'épanouit dans toute sa beauté, et c'est pour cela que nos libéraux français ont tant applaudi au triomphe de don Alphonse sur don Carlos. Le président du cabinet est, ou plutôt était M. Canovas de Castillo, homme d'un mérite sans pareil, à en croire les champions du parlementarisme. Nous n'y contredisons point.

Voici ce que fait ce ministre incomparable. Après avoir, par le procédé en usage là-bas, fait nommer une Chambre à sa dévotion, il gouvernait en paix et songeait à payer les dettes du Trésor.

Ce rêve partait d'un bon naturel. Il y avait un moyen très-simple, augmenter les impôts ; mais le peuple espagnol n'aime pas les impôts nouveaux, c'est bien excusable ; aussi le ministre imagina de prolonger l'échéance des dettes publiques ; il engageait l'avenir pour sauver le présent, par cette bonne raison que le présent c'est lui. L'exécution de son plan l'obligeait à entamer avec les grands établissements financiers des négociations d'une assez longue durée. Aussi, dans l'exposé des motifs de son projet de loi, le prudent ministre stipulait que son ministère serait, quoi qu'il pût arriver, maintenu au pouvoir pendant dix-huit mois. Le roi Alphonse s'est fâché et a mis M. Canovas à la porte dans les vingt-quatre heures.

Pourtant, M. Canovas n'avait pas tort. Quand on veut faire quelque chose de durable, il faut du temps ; M. le ministre en réclamait, voilà tout.

Le roi a préféré l'instabilité parlementaire au plaisir de payer ses créanciers, les principes avant tout !

Ce n'est pas le tout que de renvoyer un ministère, il faut en trouver un autre ; le pauvre Alphonse a dû appeler les chefs de l'opposition, c'est-à-dire ses ennemis, et il leur confie le pouvoir ; ceux-ci vont dissoudre la Chambre, et en feront élire une autre à leur image, toujours par les procédés ordinaires. Il y a cela d'agréable en Espagne, c'est que chaque fois que les ministères provoquent la dissolution des Cortès, ils font sortir de l'urne la majorité dont ils ont besoin.

Ce que devient la liberté électorale, vous le devinez ; mais cela n'empêche pas le gouvernement de se dire libéral et populaire.

Madrid, 40 février.

Le conseil des ministres, sous la présidence du roi, a résolu l'amnistie pour les journaux, et l'autorisation pour les émigrés de rentrer en Espagne.

Concha refuse d'aller à Paris. Il prétend avoir été joué par Sagasta qui lui avait promis la présidence du conseil.

La princesse des Asturies part pour la France.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 février.

L'attitude générale de la Bourse ne change pas. Cependant le groupe des valeurs est plus ferme. Sur notre 5 0/0 on reste à 119.50.

L'action de la Banque de France est à 3,910. On cote 1,630 sur le Crédit foncier. Il n'y a pas de tentative pour attraper ce cours, et tout démontre qu'il va servir de base à un nouveau mouvement ascensionnel. Les obligations 500 fr. 4 0/0 de la Société sont fort demandées ; les achats se portent en grand nombre sur les coupures de 100 fr. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 602.50.

La Banque de Paris fait 1,217.50 et 1,220. On doit constater beaucoup plus d'animation sur le Crédit mobilier français. On cote 712.50 et 718.75. Les actions du Crédit algérien émises par cette institution sont bien fermes en Bourse.

La Rente mutuelle, Banque de dépôts et de crédit, au capital de 11 millions et demi, procède très-rapidement au placement de ses obligations de 100 fr. 5 0/0. Ces titres rapportent 5 fr. d'intérêt par an. Ils offrent une combinaison d'amortissement toute normale et des plus avantageuses.

Le Crédit lyonnais est notablement en reprise à 1,110. Il faut s'attendre à voir ce mouvement se poursuivre d'ici à la liquidation de quinzaine. On est à 620 sur la Banque de prêts à l'industrie, et on a même atteint le cours de 650.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'incident de Saumur.

UNE RÉVÉLATION.

Les journaux républicains de la capitale reviennent toujours sur l'incident de Saumur, et ils semblent vouloir faire entendre que tous les torts sont du côté de l'autorité militaire, et toute raison du côté de l'autorité civile. Mais voici une révélation tout-à-fait imprévue qui pourrait bien faire entrer cet incident dans une phase nouvelle et amener un épilogue qui n'était pas pressenti.

Elle pensait aussi :

« Dieu veuille que nous réussissions près de mon beau-frère ! car, maintenant que j'ai pu juger des habitudes de cette maison, j'aiderais volontiers à recevoir l'emploi demandé, mais jamais je n'oserais en offrir moi-même un qui fût subalterne et je n'en connais pas d'autre pour le moment. »

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 14 février 1884.

POUR LA PREMIÈRE FOIS A SAUMUR

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opéra-comique en 3 actes, par MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis VARNEY.

Bureaux, 7 heures 3/4 ; rideau, 8 heures 1/4. S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

potage ?

— Tout à l'heure, plus tard, Anne-Marie, dit l'infirmière du ton avec lequel on repousse une soudaine importunité.

— Non, je vous en prie, dit M^{me} de Valbret en se levant. Si ma présence se change le moins du monde en indiscretion, je vais me retirer.

— De grâce, Madame...

— Faites-vous servir alors, dit la marquise en s'asseyant de nouveau.

Un instant après, la servante reparut, portant une très-petite soupière d'argent dans laquelle fumait le potage annoncé. Elle alluma une bougie et la posa sur la cheminée, de manière à ce que sa maîtresse fût éclairée sans avoir besoin de recourir à la lueur de la lampe dont elle se plaignait souvent.

Tout en réitérant des excuses à la marquise, l'infirmière s'était décidée à manger. M^{me} de Valbret profitait de la clarté du flambeau pour mieux voir son interlocutrice et les objets rassemblés autour d'elle.

La vieille dame avait dû être d'une beauté remarquable. Les années, les chagrins, les maladies, en courbant cette haute taille, en ridant ce large front, en creusant les lignes de cet ovale encore pur, n'avaient pu enlever au nez sa finesse aristocratique, ni altérer la grâce du sourire sur des lèvres pâlies sans être déprimées, ni éteindre la

flamme de deux grands yeux noirs pleins d'esprit et de bonté. Des cheveux d'une blancheur de neige, séparés par de simples bandeaux, se cachaient sous une mantille de dentelle noire, et une longue robe de chambre en laine également noire enveloppait un corps visiblement émacié. Dans la manière dont l'infirmière relevait par moments la tête ou dont elle étendait la main, aussi bien que dans son accent, on sentait comme un vestige de l'habitude du commandement, de ce commandement sérieux et doux qui indique à la fois la femme chrétienne et la dame de qualité. Des vêtements de deuil la couvraient depuis longtemps ; ses membres étaient pour toujours voués à la douleur et à l'immobilité ; cependant, elle conservait dans tout son être le calme qui révèle le plus vrai, le plus difficile des courages, celui d'une invincible patience.

Pour qu'elle n'eût pas la peine d'étendre la main jusque sur la cheminée, un guéridon était placé à sa droite et supportait une petite corbeille à ouvrage, des livres, et enfin un crucifix, près duquel se rangeaient une petite statuette de Notre-Dame-des-Victoires et plusieurs photographies. Touchante inspiration du cœur ! A la vieille mère, privée de tous les siens pendant une longue partie du jour, il fallait au moins l'image des chers enfants qui étaient forcés de s'éloigner ; et, de leur souvenir, elle ne séparait pas celui des amis divins qui lui faisaient, eux, fidèle compagne, l'aider à

porter le poids de l'épreuve, et recevant les vœux sans cesse renouvelés qu'elle leur adressait pour les biens-aimés l'entourant encore ou pour ceux qui, déjà, l'attendaient dans l'éternité.

Sur le guéridon elle avait posé le couvercle de la soupière d'argent. Un rayon de lumière permettait de voir une marque gravée sur la surface brillante. Était-ce un écusson ou simplement un chiffre ? La marquise ne pouvait le distinguer, mais deux miniatures suspendues aux boiseries de la cheminée la faisaient incliner vers la première de ces suppositions. Dans l'une de ces miniatures souriait une jeune femme en toilette de cour du temps de Louis XV. Dans l'autre, un gentilhomme portait fièrement le costume d'amiral. Déjà, la lampe avait montré à M^{me} de Valbret que le fond de l'appartement était occupé par le portrait en pied d'un homme en uniforme ; mais, forcée de s'asseoir aussitôt, elle n'avait pu l'examiner.

Subissant de plus en plus une influence à laquelle son cœur s'ouvrait joyeusement, elle pensait :

« On dit que le diamant conserve son éclat, quel que soit le métal dont on l'entoure. Ce n'est pas juste. On devrait dire que, si le métal est sombre, le diamant brille d'autant plus. Ainsi, la pauvreté a visité cette famille, et je sens qu'elle lui donne une grandeur et des vertus qui s'y trouvaient probablement en germe, mais qui, certainement, ont dû se développer dans l'adversité. »

Hier, le tribunal de police correctionnelle de Saumur avait à juger des conscrits qui, dans la soirée du 27 janvier, jour de leur tirage au sort, s'étaient livrés à des voies de fait assez graves sur la personne du sieur Chambol, agent de police, et l'avaient roué de coups.

La scène se passait entre 7 heures 1/2 et 8 heures du soir, rue de la Visitation. L'obscurité était complète.

Les jeunes conscrits ont prétendu qu'abordés brutalement par un homme qui leur paraissait ivre, ils s'étaient mis en état de défense, qu'ils n'avaient pu reconnaître un représentant de l'autorité, que leur agresseur était enveloppé d'un long manteau et qu'il était porteur d'un gros bâton. Celui-ci soutenait au contraire qu'il était revêtu de ses insignes et coiffé de son képi.

Il était donc important de connaître quels étaient la tenue de cet agent et son état d'ébriété, si ébriété il y avait.

Les témoins à décharge ont élucidé ces deux questions que déjà les témoins à charge avaient fait pressentir.

Cinq témoins ont déposé que Chambol était entré quelques instants auparavant dans le cabaret de la veuve Canard ; que là il avait accepté à boire et chanté trois chansonsnettes ; qu'à ce moment, il était revêtu d'un grand paletot dissimulant sa tunique, qu'il n'avait pas d'épée (l'agent lui-même l'a reconnu) ; enfin, qu'il portait avec lui képi et casquette noire (en soie ou drap) dont il pouvait faire usage suivant les circonstances. L'imprudent aurait dit dans ce cabaret, toujours d'après ces mêmes témoins, que, dans cette soirée, il était de service à la gare pour « ESPIONNER le général de Galliffet qui pouvait venir à Saumur » (le mot a été prononcé à l'audience) ; et, pour bien justifier de sa mission, il exhibait la casquette qui lui permettait, avec son paletot, de se déguiser complètement.

Ces mêmes témoins ont déclaré qu'il était plus que gai.

Ce grave incident a causé à l'audience une émotion bien vive et facile à comprendre. La cause des jeunes gens a perdu tout son intérêt. Déjà, à Saumur, les commentaires roulent sur cette singulière révélation, échappée *inter pocula*, révélation dont on comprendra l'importance.

Serait-il possible que le général de Galliffet, au moment même où il faisait son enquête sur l'incident provoqué par M. Martin, commissaire de police, fût espionné par les agents de ce même commissaire ? S'il en est ainsi, personne n'admettra que ce fonctionnaire ait agi de sa propre autorité ; il est évident qu'il a dû recevoir des ordres d'en haut.

Le tribunal a condamné chacun des jeunes gens à 50 fr. d'amende pour avoir exercé des voies de fait sur un simple particulier, mais non sur un agent de police dans l'exercice de ses fonctions, puisqu'il n'était pas établi que celui-ci fût revêtu de ses insignes.

Température. — La tempête est enfin calmée. Le baromètre, hier encore à 742, est aujourd'hui à 762 ; le vent est nord-ouest. Dans la matinée, il a tombé un peu de neige. A midi, le soleil brille de tout son éclat.

ANGERS.

Il y a eu réception officielle hier à l'hôtel de la préfecture. Les autorités civiles, judiciaires et militaires sont allées présenter leurs devoirs au nouveau préfet, M. Schnerb.

La musique municipale a fait à M. le préfet la gracieuseté d'une aubade de bienvenue. (Union de l'Ouest.)

Le vitriol à Angers. — Le Patriote donne les détails suivants sur un fait dont nous avons déjà parlé hier :

« Un ouvrier typographe, nommé Hortion, âgé de 30 ans, père de famille et demeurant rue d'Anjou, entré dans le débit de vins de M^{lle} Tudeau, rue Toussaint.

Il causa quelques instants, tenant une conversation plus ou moins banale et qui ne laissait supposer aucune intention hostile ; puis, tout à coup, fouilla sous sa blouse et en retira une fiole dont il lança le contenu à la figure de M^{lle} Tudeau.

« C'était du vitriol.

« Celle-ci, malgré la soudaineté de l'attaque, eut assez de présence d'esprit pour saisir cette main de Hortion qui tenait la fiole. Une lutte s'engagea, et l'agresseur, à

son tour, fut brûlé par une grande partie du vitriol qui se répandit.

« M^{lle} Tudeau a été à peine atteinte, quelques gouttes seulement l'ayant touchée.

« Hortion est assez grièvement brûlé. Quelques instants après son agression, il était arrêté. »

Le même journal annonce qu'un cabaretier de la place Grégoire-Bordillon, à Angers, s'est présenté hier matin, à 8 heures, chez M. Grenu, armurier, rue Plantagenet, et lui a acheté un revolver avec lequel il est allé de suite se faire sauter la cervelle.

Il avait perdu sa femme il y a 45 jours et paraissait fort triste.

Ce soir samedi, au Grand Théâtre d'Angers, la première représentation des *Mousquetaires au Couvent* est donnée au bénéfice des pauvres.

Assises de Maine-et-Loire. — La Cour d'assises a condamné, par contumace, aux travaux forcés à perpétuité et à 3,000 fr. d'amende, le nommé Landelle, ancien percepteur à Chigné (canton de Noyant, arrondissement de Baugé), reconnu coupable de détournements nombreux.

POITIERS.

Nous avons une municipalité, dit le *Journal de la Vienne*.

M. Thézard (Jean-Jules-Paulin-Odilou-Léopold) est nommé maire de Poitiers ;

MM. Bolley (Anthelme-Emile), Guimbaud (Jean-Baptiste-Hippolyte), Augé (Hector), sont nommés adjoints.

Le *Courrier de la Vienne* nous apprend que la Cour d'appel de Poitiers s'est réunie pour faire, en faveur des victimes de la catastrophe maritime des Sables-d'Olonne, une souscription collective qui a produit une somme de mille francs.

De son côté, M. Urbain Boyer, agent de change, rue des Basses-Treilles, qui a bien voulu prendre l'initiative d'une souscription à Poitiers, en faveur de ces mêmes victimes, a reçu une certaine somme à cette destination.

NANTES.

On lit dans l'*Espérance*, d'hier :

« La tempête continue à sévir avec la même violence. Pendant la nuit dernière, la tourmente était tellement déchaînée, que dans certaines maisons les portes intérieures étaient secouées avec force. On ne peut compter le nombre des ardoises qui jonchent les rues ; dans certains quartiers, les couvertures des maisons sont enlevées sur de larges espaces.

« Ce matin, de cinq à six heures, l'orage a tout à coup éclaté, versant des torrents de pluie entremêlée de grêle. Le tonnerre a dû tomber sur la route de Paris.

« La circulation est rendue très-difficile par suite de ces ouragans continus ; comme toujours, la place Saint-Pierre est difficile à traverser : c'est un véritable Cap des Tempêtes. »

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 janvier 1881.

NAISSANCES.

Le 4. — Joseph David, place Saint-Pierre.

Le 6. — Henri-Auguste Méricard, rue Saint-Nicolas.

Le 7. — Ferdinand-Jules Piron, route de Saint-Florent ; — Joseph Guyon, à l'Hospice.

Le 8. — Alfred-Robert Gratien, hameau de Beaulieu ; — Marguerite-Delphine Salmon, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 10. — Edmond-Edouard Torsaud, place de la Bilange.

Le 11. — Marie-Eugénie-Joséphine La-louette, rue Notre-Dame.

Le 14. — Albert-Joseph Ribert, rue Saint-Nicolas ; — Marie-Louise Faure, rue de Fenet.

Le 15. — Henri-Charles Lagneau, rue de Fenet.

Le 16. — Lucie-Louise Bézard, rue des Boires.

Le 21. — Marie-Valentine-Baptistine Bouvier, avenue du Champ-de-Foire.

Le 22. — Eugénie-Jeanne Maison, rue de Lorraine.

Le 23. — Léontine-Louise-Jeanne Elie, rue de la Comédie.

Le 25. — Georges Balothé, rue Saint-Jean.

Le 30. — Marie-Renée Dureau, rue de la Visitation.

Le 31. — Louis-René Foulard, à l'Hospice.

MARIAGES.

Le 1. — Léon-Emile-Honoré Lamoureux, employé de chemin de fer, a épousé Angèle-Noémie Allain, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 8. — Auguste Pouzet, menuisier (veuf), a épousé Victorine-Désirée-Françoise Des-noux, domestique, tous deux de Saumur.

Le 15. — Camille-Henri Gauthier, chapelier, a épousé Marie-Anne Lavigne, chapelière, tous deux de Saumur.

Le 17. — Charles-Victor Bougreau, entrepreneur, a épousé Louise-Désirée Belin, sans profession, tous deux de Saumur ; — Antoine Chalmon, cavalier de manège, a épousé Anne-Catherine Bloudeau, cuisinière, tous deux de Saumur.

Le 24. — Eugène-Armand Chevanne, négociant, de Nantes, a épousé Rose Marguerite Pichat, sans profession, de Saumur ; — Joseph Perrin, cocher, a épousé Louise-Florence Baloge, femme de chambre (veuve), tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Marguerite-Marie Coulmon, 4 ans, rue de la Basse-Ile ; — Hermance Coinson, 2 ans, route de Varrains.

Le 5. — Xavier-Claude Perrot dit Janton, 2 mois, rue de la Visitation ; — Camille Princé, corroyeur, 24 ans, rue d'Orléans.

Le 6. — Edgard Lacour, 5 mois, quai de Limoges.

Le 10. — Honoré Rebeilleau, cultivateur, 29 ans, hameau de Beaulieu ; — Auguste-Pierre Faure, 2 mois, route de Rouen ; — Ferdinand Labispère, 3 mois, rue Beaurepaire ; — Louis-Barthélemy Hégron, ancien boulanger, 77 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Méline Dorie, domestique, 16 ans, à l'Hospice ; — Joseph Ratouis, menuisier, 43 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Amélie-Alphonsine Poupard, sans profession, 49 ans, veuve Ernest Piette, rue de la Gueule-du-Loup.

Le 14. — Louise Maillet, couturière, 24 ans, montée du Fort ; — Adélaïde Delaveau, sans profession, 75 ans, veuve Proust, à l'Hospice.

Le 15. — Joseph David, 8 jours, place Saint-Pierre ; — Eugénie Besnard, domestique, épouse Victor Griyau, quai de Limoges ; — Georges-Eugène Carpentier, 4 ans, Grand'Rue ; — Rosalie Larois, cultivatrice, 52 ans, veuve Jean Beaumont, à l'Hospice.

Le 16. — Louise David, 6 ans, rue de la Basse-Ile ; — Catherine Mercier, couturière, 59 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Clémence Bourdillault, chapelière, 48 ans, épouse Symphorien Bauron, rue Notre-Dame.

Le 21. — Joséphine Pradier, couturière, 51 ans, veuve Florent Drais, à l'Hospice ; — Emile-Auguste Frenot, 4 ans, place de la Gare.

Le 23. — Louis-Marie Baudouin, propriétaire, 73 ans, rue de Rouen.

Le 24. — Baptiste Razain, 5 ans, rue des Basses-Perrières.

Le 25. — Anne-Désirée Lespagnol, couturière, 66 ans, veuve Etienne Béatrix, rue Nationale.

Le 26. — Narcisse Blot, lingère, 74 ans, veuve Auguste Fouque, rue du Portail-Louis ; — Edmond-Edouard Torsaud, 45 jours, rue de la Visitation ; — Renée Boutreux, lingère, 48 ans, veuve Pierre Etourneau, à l'Hospice ; — Marie Blondeau, tricoleuse, 72 ans, veuve Pierre Hallouin, à l'Hospice.

Le 27. — Henri-Florent Boulanger, 4 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 28. — Anne Boucault, chapelière, épouse Symphorien Bauron, rue Notre-Dame ; — Ferdinand-François Reveillard, jardinier, 72 ans, à l'Hospice.

Le 30. — Marie-Victorine-Marthe Petit, couturière, 28 ans, épouse Delphin Imbert, rue Saint-Jean ; — Georges-René Sailland, 44 mois, rue de Fenet.

Le 31. — Charles Bazantin, boucher, 48 ans, rue de la Cocasserie ; — Edmond Durville, maréchal-ferrant, 24 ans, rue Saint-Jean ; — Louis Martinet, employé d'octroi, 44 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Faits divers.

Un voleur pris au piège. — Depuis longtemps M. C..., maraîcher dans le quartier de Javel, à Paris, s'apercevait que des malfaiteurs pénétraient la nuit dans son jardin et déracinaient des légumes et les salades qu'il avait tant de peine à faire pousser.

Il acheta plusieurs de ces gros pièges, connus sous le nom de *piège à renards*, et les plaça le long du mur de son marais.

La nuit dernière, il fut réveillé par des cris épouvantables venant de l'extrémité de sa propriété.

Se doutant de ce qui venait d'arriver, il arma ses garçons de gros bâtons, et, muni d'une lanterne, il se dirigea vers l'endroit d'où partaient les cris.

Là, ils trouvèrent un individu qui avait l'un des pieds pris dans un piège, dont les dents étaient entrées dans les chairs et provoquaient des douleurs atroces.

M. C... délivra son voleur qui n'avait pas eu le temps de rien prendre, mais qui avoua avoir commis les autres vols.

Il le garda jusqu'au jour dans sa chambre. Le voyant suffisamment puni, et devant sont repentir, il le renvoya sans le faire arrêter.

Encore quelques surprises de ce genre et les voleurs se dégoûteront du métier.

L'ABSINTHE. — Il n'est pas nécessaire de recommencer à chaque instant l'histoire des méfaits de l'absinthe. La cause est entendue, et cette liqueur, ou, pour parler plus correctement, cet alcool, mérite certainement la réputation que l'expérimentation et l'expérience lui ont valu.

L'absinthe n'est pas seulement, en effet, le produit de la distillation de l'alcool sur l'absinthe pure ou mélangée d'autres plantes aromatiques ; on a remplacé ce procédé plus long et plus coûteux par un simple mélange d'alcool et des essences contenues dans ces plantes (essences d'absinthe, d'anis, d'angélique, de badiane, d'origan, de fenouil, etc.)

On innocente trop les essences autres que l'essence d'absinthe, qui entrent dans la composition de cette boisson. Toutes les essences portent à la fonctionnalité des centres nerveux une atteinte très-grave, comme l'attestent les faits recueillis dans les ateliers où des ouvriers sont soumis à l'action permanente des huiles essentielles, même les plus suaves, par exemple dans les fabriques de curaçao.

Il faut donc, dans les effets pernicieux de l'absinthe, faire à ces essences une part contributive, tout en reconnaissant que l'essence d'absinthe est beaucoup plus toxique que les autres.

M. Magnan, injectant de l'essence d'absinthe à la dose de quelques gouttes dans les veines d'un chien, a vu se produire des convulsions énergiques alors que l'alcool injecté dans les veines d'un autre chien produit des effets plutôt paralytiques que convulsifs. Ainsi s'explique la tendance aux convulsions épileptiques qui est propre aux buveurs d'absinthe.

Le délire survient aussi plus facilement chez ceux-ci que chez les alcoolisants de vin ou d'eau-de-vie. Je regrette que des expériences se fassent dans des laboratoires clos. Il serait utile que les gens qui vont chercher l'oubli et la dégradation au fond du verre que remplit cette liqueur verdâtre pussent constater par eux-mêmes les dangers que leur passion abjecte leur fait courir.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue Beaurepaire.



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 FÉVRIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84 25	15	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	C. gén. Transatlantique	562 50	»	2 50
4 %	85 50	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1630	»	»	Canal de Suez	1560	12 50	»
5 %	116 70	»	»	Obligations foncières 1877	362	»	»	Société autrichienne	611 25	1 25	»
Obligations du Trésor	119 30	»	»	Obligations communales 1879	461 50	50	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	514	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	460	»	75	Est	387 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237 50	»	»	Soc. de Crédit Ind. et comm.	745	»	»	Midi	389	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	»	»	Crédit mobilier	710	5	»	Nord	392	»	»
— 1865, 4 %	519	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	830	5	»	Orléans	390	»	»
— 1869, 3 %	401 25	1 25	»	Est	775	»	»	Ouest	389	»	»
— 1871, 3 %	396	»	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1572 50	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	388 75	»	»
— 1875, 4 %	517	»	»	Midi	1170	10	»	Paris (Grande-Ceinture)	392	»	»
— 1876, 4 %	516	»	»	Nord	1730	»	»	Paris-Bourbonnais	391	»	»
Banque de France	3910	»	»	Orléans	1350	»	»	Canal de Suez	578	»	»
Comptoir d'escompte	1020	»	»	Ouest	868 75	1 25	»				
				Compagnie parisienne du Gaz	1610	15	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	soir,
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GRATIEN, FRÉDÉRIC.

Les créanciers de la faillite du sieur Gratién, Frédéric, négociant en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sont de nouveau invités à se réunir, le vendredi 18 février 1881, à une heure du soir, dans la salle des faillites, sise au Palais-de-Justice de Saumur, pour délibérer sur la demande faite par le failli de continuer l'exploitation de son commerce sous la surveillance du syndic de la faillite.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DESVAUX-FARDEL ET VEUVE FARDEL.

Les créanciers de la faillite des sieurs Desvaux-Fardel et veuve Fardel, négociants à Saumur, sont invités de nouveau à se rendre au tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le mardi 15 février 1881, à neuf heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances et les affirmer devant M. le juge-commissaire.

Les créanciers qui n'auraient pas encore remis leurs titres sont invités à le faire sans aucun retard.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

Appartenant à M^{me} veuve Viau et ses enfants.

1^o Une cave en roc avec servitudes et jardin, d'une contenance de 11 ares, clos de murs, porté au cadastre sous les numéros 357, 359, 359, section B.

2^o Trente-trois ares de vigne, au Champ-du-Four, commune de Saumur.

3^o Et 16 ares 50 centiares de vigne, à l'Ébeaupin, commune de Saumur, joignant au midi MM. Pivron et Volant, au nord M. Lorrain.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire.

Le dimanche 20 février 1881, à midi précis.

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS.

GRAND ET VASTE TERRAIN EN JARDIN

AVEC MAISON DE MAÎTRE Servitudes et dépendances, MAISON DE JARDINIER;

Le tout clos de murs, situé à Saumur, place du Chardonnet, et porté au plan cadastral sous les numéros 31, 32, 32, 33, 34 p, 35 et 34, section G, pour une contenance totale de 1 hectare 30 ares 92 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A CÉDER

FONDS DE BOULANGERIE A SAUMUR

Quarante ans de clientèle.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en plusieurs lots.

LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES

Commune de Saint-Lambert-des-Lévées, près le bourg.

Consistant en :

MAISON DE MAÎTRE, neuve, joignant la levée;
MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée;
Jardins, terres labourables et prés; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons.
S'adresser audit notaire. (501)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

MAISON DE MAÎTRE AVEC GRAND JARDIN

Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril.

Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard.
S'adresser audit notaire. (500)

A LOUER

PRÉSENTMENT.

VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Située rue Beaurepaire, n^o 9.

S'adresser à M. GAMICHON, quai de l'École de Cavalerie, n^o 6. (720)

A VENDRE

Pour excès de nombre,

Avec toute garantie.

UNE EXCELLENTE PONETTE

Baie, quatre ans, 1 mètre 55,

Se monte et s'attelle.

Bonne trottieuse, douce et vigoureuse.

S'adresser au château de Lamotte, à Saint-Lambert-des-Lévées. (43)

MACHINES A COUDRE

VÉRITABLES SINGER

Payables 3 fr. par semaine.

Dépôt à Saumur, chez M. FRENZEL, rue de la Visitation, 56. (99)

M^{me} VALET

Rue de l'Ancienne-Messagerie, 12, A SAUMUR.

Se charge de faire la CHEMISE à façon, le raccommodage, chemises de nuit, caleçons et gilets de flanelle pour la clientèle bourgeoise et militaire. (100)

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

POUR 0,75

En timbres-poste,

On recevra franco, dans toute la France, à domicile, le Couteau de poche le plus élégant. BEAUREGARD, 47, rue Vacon, Marseille. (92)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^o Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^o — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^o — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^o — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^o — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^o — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^o — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^o 38. 14. 78. 27. 43. 92. 80. 103.

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un jeune domestique.

S'adresser chez M. LAN, banquier, successeur de M. Le Bras, rue Beaurepaire. (87)

UN JEUNE HOMME, au courant des places de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-BOUFRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARRAISANT LE DIMANCHE Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILES ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

MÉDECINE INTIME

Guérison immédiate des Rétrécissements,

Affections contagieuses, Impuissance, Catarrhe de vessie, Gravelle, etc.

GUIDE MÉDICAL du Dr COORHN, avec lequel on peut se traiter seul; 43^e édit., 1 vol. illustré, 350 pages, 3 fr. (franco par poste, 3 fr. 25). Se trouve à Saumur, Librairie JAVAUD. (102)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Troisième Edition.

LETTRES

SUR

LE BEAU EN LITTÉRATURE

Par M. l'abbé MÉRIT,

Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.

En vente chez M. DÉZÉ.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.